

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 102 portant homologation du plan rectificatif de la rue du Port.

n° 102

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1918

Numéro JO
n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro
31 mars 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le plan du lotissement du plateau de Djibouti

Vu la rectification apportée audit plan en ce qui concerne la rue du Port allant de la place Ménélick à la jetée du Gouvernement

Vu l'avis exprimé par les concessionnaires riverains

Le conseil d'administration entendu :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est homologué le plan de rectification du tracé de la rue du Port établi à la date du 22 mars 1918, par le chef du service des travaux publics. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.